

# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation RHSAS CSE

Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes  
du CSE



(Ref : MOD\_2023043)

### ORGANISATION

**Durée du module :**

7 heures sur 1 jour

**Nombre de stagiaires :**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

**Intervenant :**

Formateur en prévention des risques

**Lieu :**

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

**Délais d'accès :**

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

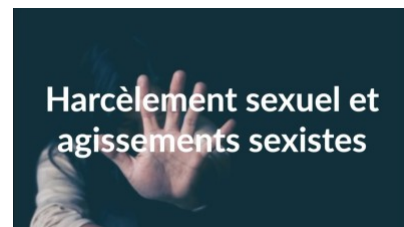
En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

*NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.*

**Tarif :**

490,00 € / personne

**Personne en situation de handicap :** merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



### STATISTIQUES 2023

Nombre de sessions : 2  
Nombre de stagiaires formés : 8  
Taux de réussite : 100%

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Public visé :**

Cette formation est ouverte à un ou des membres élus du Comité Économique et Social (CSE), quel que soit l'effectif de l'entreprise.

**Prérequis :**

Être élu du CSE et avoir suivi au préalable la formation « Santé, Sécurité et Conditions de Travail » du CSE

**Objectifs :**

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Mieux connaître cette mission parmi celle du CSE.
- Maîtriser les règles juridiques et pratiques nécessaires pour mener à bien les diverses missions en qualité de représentant élu des salariés.
- Mieux appliquer les obligations et interdictions légales sanctionnées par la jurisprudence.
- Devenir un acteur reconnu de la prévention en entreprise

**Réglementation :** La loi n° 2018-771 « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 & Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019



# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation RHSAS CSE

Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes  
du CSE



(Ref : MOD\_2023043)

### PROGRAMME

- **MODULE 1 : Quels sont les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?**
  - Quels sont les savoirs indispensables à une bonne prise en compte de la mission de référent ?
  - Lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'entreprise : apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.
  - Intégrer les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés.
  - Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel.
  - Légitimer le dialogue dans l'entreprise pour favoriser la prévention des agissements sexistes.
  - Étude d'exemples de pratiques qualifiées de harcèlement sexuel en jurisprudence
- **MODULE 2 : Attributions et moyens dont le référent dispose :**
  - Mission générale de prévention des RPS et violences au travail du CSE.
  - Spécificité de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
  - Échange avec les salariés : informer et écouter.
  - Liberté de circulation dans l'entreprise.
  - Affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, du document, charte de bonne conduite.
- **MODULE 3 : Référent sexisme : comment prévenir les risques ?**
  - Assurer des actions de prévention des risques professionnels : d'information, voire de formation.
  - Détecter les situations à risques et les moyens de prévention.
  - Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents CSE et référents RH.
- **MODULE 4 : Gestion de crise**
  - Intégrer concomitamment le devoir du respect de la confidentialité et du devoir d'alerte.
  - Assumer des entretiens avec les acteurs : possibles harceleur/s et victime/s ; entendre leurs témoins.
  - Recourir au Droit d'alerte et de retrait ou au Droit d'alerte en matière de droits fondamentaux et des libertés.
  - Préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement sexuel.
  - Jeu de rôle : comment exposer clairement des faits rapportés de harcèlement sexuel aux acteurs du CSE ?

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

#### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, exercices pratiques, études de cas, réflexion de groupe, brainstorming, ....

#### Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

#### Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.